

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

24 Septembre 2026 à 20 h 30

L'an deux mil vingt six, le vingt quatre septembre à 20 h 30 , le conseil Municipal de SAINT-CHARTIER, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier BRICE.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Présents : Mesdames DUCOUSSET Agnès, MICHAUD Nathalie, PORTIER Camille, MASSONNEAU Patricia, Messieurs PIOT Hugues, BRICE Olivier, BANCE Patrick, CHAUVET Gilles, PICHON Gael et HERVEY Enzo.

Absente excusée : Mme PUECH Marianne a donné pouvoir à Mme MICHAUD

Secrétaire de séance : M. PICHON Gael

Date de convocation : 14 Septembre 2026

Également présente : Sandrine MARIE

Monsieur Le maire souhaite ajouter deux points :

- Fêtes de juillet 2027
- Prise en charge de la facture du concert de « O Fol Espoir » du comité des fêtes suite à l'annulation du feu d'artifice

Il est précisé que cette réunion se déroulera en deux temps : une séance publique de délibération puis une séance à huis clos (le public dont l'adjoint administratif seront invités à quitter la salle.)

« Code général des collectivités territoriales

Article L2121-18 - du 24 février 1996 - [Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996](#)

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

L'assemblée valide l'ajout puis le déroulé de cette séance

Compte-rendu du 5 Juin 2026 : les élus approuvent ces compte-rendu à l'unanimité des présents ou représentés, soit 11 POUR.

2026-054 REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCES PAR LES ELUS POUR LES FETES

Monsieur Le Maire annonce que M. BANCE, Mme PUECH et lui-même ont avancé divers frais occasionnés par les fêtes de Saint-Chartier de Juillet.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les divers remboursements

M. BANCE Patrick = 100.13 € (verrou et pain béni...)

MME PUECH Marianne = 32.00 € (guirlande...)

M. BRICE Olivier = 281.83 € (plastifieuse, pochette plastification..)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, soit 8 POUR, le remboursement des frais avancés à Mme PUECH, Messieurs BANCE et BRICE. Il est précisé que les trois bénéficiaires n'ont pas pris part à la délibération.

Personnel

2026- 055 RENOUELEMENT CDD – CANTINIER ET TECHNICIEN DE SURFACE
- M. TOUCHET NICOLAS (Régularisation)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le CDD de l'agent est arrivé à échéance le 31 Aout 2026. Une proposition de renouvellement a été faite pour une durée d'1 année soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 aout 2027, à raison de 97 h mensuelles au poste de cantinier et de technicien de surface.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, soit 11 POUR :

De renouveler pour une durée d'une année du 1^{er} septembre 2026 au 31 aout 2027, à raison de 97 h mensuelles au poste de cantinier et de technicien de surface.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés soit 11 POUR

.....

- Le RPI LES CHAMPIS va ouvrir une session de formation aux gestes qui sauvent : GROUPAMA propose une formation gratuite de 3 heures pour le personnel du RPI, enseignantes (au maximum 8 personnes). Les élus du RPI propose d'ouvrir cette opportunité au personnel des 4 communes adhérentes

- Le RPI LES CHAMPIS ne peut facturer en direct les heures complémentaires dues à la secrétaire de maire mis à disposition par la commune de Saint-Chartier. Une facturation a été générée.

- Fête de Noel du 5 Décembre 2026, cet item sera traité ultérieurement

2026-056 RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR 2027

Monsieur Le Maire rappelle les nominations de Mme PUECH Marianne en tant que coordonnateur principal et Mme DUCOUSSET Agnès en tant que coordonnateur secondaire

Il convient de recruter l'agent recenseur. Il propose la personne de Mme PILET Cécile car elle est native et habitante de la commune et a effectué cette mission en 2022. La dotation versée par l'Insee sera de 911.00 €. La commune prendra en charge un plein de carburant pour dédommager les déplacements. Le contrat s'étalera du 4 Janvier 2027 au 20 Février 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité, soit 11 POUR, Mme PILET Cécile pour être l'agent recenseur 2027. Un pc portable sera à sa disposition, la remise à jour a été faite pour 342.00 €. Cette nomination sera matérialisée par un arrêté du Maire.

2026-057 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
2025

M. Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. L'acte est présenté et détaillé par M. CHAUVET Gilles.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport du syndicat des eaux de la couarde, le conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité, soit 11 POUR le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable – exercice comptable 2025, de la commune de Saint-Chartier
- Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

2026-058 AMBROISIE ET BERCE DU CAUCASE

Monsieur le Maire rappelle que FREDON Centre val de Loire du 14 Mars dernier nous a sollicités dans le cadre de la mise en place d'un réseau de référents pour la lutte contre l'ambrosie et berce du caucase & information sur chenilles processionnaires

Ces référents auront pour mission :

Repérer les zones colonisées et inviter les personnes concernées à agir

Orchestrer la lutte sur leur territoire

Contribuer au respect de la réglementation en vigueur

Communiquer et faire remonter l'information en cas de difficulté

Des formations sont proposées

Monsieur le Maire se propose en tant que référent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés soit 11 POUR :

→ valide cette désignation en tant que « référents ambrosie et berce du caucase & information sur chenilles processionnaires » au titre de la commune de Saint-Chartier

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

SUIVI DES DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE AUX DELEGUES

Un lave vaisselle de la cantine a été changé pour 494.42€

Un concert de Noël est engagé pour la date du 5 décembre et 800.00 €. Les décorations seront installées à cette occasion. Une réunion est programmée le 6 Octobre 2026 pour évoquer les cadeaux, sapin de Noël, la cérémonie des vœux, le repas des aînés... M. HERVEY Enzo annonce son absence.

L'achat du mobilier urbain (tables, bancs, corbeilles) a été effectué pour 8107.24 €. Le montage est en cours et l'installation est prévue vers le 15 octobre 2026. Le banc cassé place de l'Eglise sera réparé

Des vérifications relatives à l'électricité de l'église (753.60 €), des extincteurs (989.52 €)

L'achat de 9 arbustes est passé (remplacement et implantations de nouveaux massifs) pour 279.10 € pour début, mi novembre. Mme DUCOUSSET Agnès propose des vivaces dans les massifs devant l'Eglise.

Un « audit » de l'école est à venir

Des travaux de bornage ont eu lieu pour le boulodrome et parking du covoiturage

Des buses ont été remplacées au chemin de la Cacotière et La Baraque. Le propriétaire va remettre le terrain en état d'origine en fin de semaine

Exécution de travaux de voiries sur Le chemin de Vinceuil (Busage, Curage..) , les Fosses, La Preugne (démolition de la dalle en béton au niveau de la distillation) – Abattage de frênes ; La Fontaine (Abattage d'arbre), à l'ancien camping (abattage d'arbre)

Pour rappel, le bois est retravaillé à titre personnel par l'adjoint technique pour le broyer en copeaux, .

Nous sommes en attente d'un devis Eurovia.

Ce matin, M. Le Maire a rencontré Mme La Sous-Préfète de La Châtre/Issoudun Julie COUTHERUT. Il a abordé tous les projets. La force de Saint-Chartier est sa situation financière très saine.

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale convie les élus à un séminaire de travail consacré à la préparation de la rentrée 2027 qui se tiendra le 2 octobre 2026.

M. HERVEY Enzo soumet l'installation d'un miroir vers chez M. CAILLAUD, de panneaux présence d'animaux, remise de panneau indicateur au niveau de la maison de LOUROUER SAINT LAURENT (en sortant de SAINT-CHARTIER en direction de LA CHATRE , sur la gauche)

Le Club Rencontres et Loisirs de Nohant Vic organise une randonnée le 25 octobre 2026

2026-059 FETES DES 2,3 et 4 JUILLET 2027

Monsieur Le Maire souhaite recueillir l'avis de l'assemblée sur le renouvellement des fêtes de juillet 2027. Il prévoit la reconduction du budget. La programmation est confiée à M. BONNIN Gabriel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, soit 11 POUR approuve cette prorogation.

2026-060 PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE DU CONCERT DE « O Fol Espoir » DU COMITE DES FETE SUITE A L'ANNULATION DU FEU D'ARTIFICE

Monsieur Le Maire confirme qu'en accord avec Le Président du comité des fêtes de SAINT-CHARTIER, l'annulation du feu d'artifice d'Aout a été annulé. En compensation, il suggère de prendre en charge la facture de 800.00 € pour Le groupe O Fol Espoir (Jean-Luc GUENEAU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, soit 11 POUR Approuve cette résolution.

DIVERS

Pas de questions diverses

Séance close à 22 h. Départ du public

SEANCE A HUIS CLOS

Séance ouverte à 22 h 05

2026 061 NOUVEAU BAIL DE LA BOULANGERIE

Le conseil approuve à l'unanimité, soit 11 POUR, le plan d'action proposé par M. Le Maire et l'autorise à signer les documents pour tout mettre en œuvre pour aboutir à cette résolution.

2026 062 FORMATION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

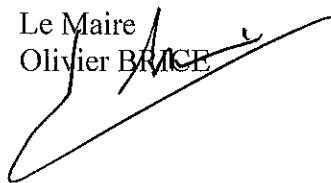
Le conseil approuve à l'unanimité, soit 11 POUR, le plan d'action proposé par M. Le Maire et l'autorise à signer les documents pour tout mettre en œuvre pour le concrétiser.

2026-063 HEBERGEMENT TEMPORAIRE AU LOCAL SITUE AU 38 RUE DES MAITRES SONNEURS

Le conseil approuve à l'unanimité, soit 11 POUR, le plan d'action proposé par M. Le Maire et l'autorise à signer les documents pour tout mettre en œuvre pour l'appliquer.

Séance close à 23 h 20

Le Maire
Olivier BRICE



Le secrétaire
Gael PICHON